



Assemblée générale

Distr. générale
12 août 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 141 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne

Activités du Bureau des services de contrôle interne pendant la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014**

Rapport du Bureau des services de contrôle interne

Résumé

Le présent rapport est soumis conformément aux résolutions 48/218 B [par. 5 e)], 54/244 (par. 4 et 5), 59/272 (par. 1 à 3) et 64/263 (par. 1) de l'Assemblée générale. Pendant la période du 1^{er} juillet au 30 juin 2014, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a publié 326 rapports, dont 5 à l'intention de l'Assemblée générale et 92 rapports de clôture. Ces rapports renferment 936 recommandations visant à renforcer le contrôle interne et les mécanismes de responsabilisation et à accroître l'efficacité et l'efficience de l'Organisation, dont 45 jugées critiques pour l'Organisation. Les incidences financières des recommandations publiées par le BSCI pendant la période considérée s'élèvent environ à 13,8 millions de dollars. Les recommandations ont visé, entre autres améliorations, la réalisation d'économies, le recouvrement des trop-payés et l'obtention de gains d'efficacité. Les incidences financières des recommandations antérieures appliquées de façon satisfaisante pendant la période considérée s'élèvent à environ 2,4 millions de dollars. On trouvera dans l'additif au présent rapport une analyse détaillée de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations, une ventilation des recommandations assortie de leurs incidences financières et une liste détaillée de tous les rapports publiés au sujet de tous les domaines d'activités du BSCI, y compris ceux relatifs aux activités de contrôle des opérations de maintien de la paix.

* A/69/150.

** Hors activités de contrôle des opérations de maintien de la paix, qui feront l'objet du rapport publié sous la cote A/69/308 (Part II).



La première partie du présent rapport ne traite pas des activités de contrôle relatives aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales, dont il sera rendu compte séparément à l'Assemblée dans la deuxième partie du rapport, à la reprise de la soixante-neuvième session.

Préface

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel décrit dans les activités du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), hors missions de maintien de la paix, pendant la période allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014. Durant cette période, le Bureau a publié 168 rapports (hors activités de contrôle des opérations de maintien de la paix), dont 89 rapports d'audit interne, 4 rapports d'évaluation et 75 rapports d'enquête. Un certain nombre de ces rapports ont porté sur des secteurs présentant un intérêt stratégique particulier pour l'Organisation, dont la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré Umoja et l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). D'autres rapports ont illustré les progrès considérables réalisés dans les enquêtes préventives portant sur les fraudes à l'encontre de l'Organisation commises par des tiers extérieurs. Un autre rapport a présenté les fiches d'évaluation, pour exposer clairement les forces et les faiblesses des activités d'autoévaluation de l'Organisation. Tous ces travaux représentent l'aboutissement des efforts de tous les fonctionnaires du BSCI, fiers à juste titre de leur contribution à l'amélioration du fonctionnement du Secrétariat de l'ONU et des organismes qu'ils desservent.

Cette année, le BSCI a célébré le 20^e anniversaire de sa création, aux termes de la résolution 48/218 B, dans laquelle l'Assemblée générale a énoncé son mandat. Si des ajustements mineurs ont été faits au fil du temps, l'objectif fondamental demeure, à savoir : aider le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle interne. Un certain nombre de manifestations ont été organisées et de publications ont été diffusées pour célébrer cet anniversaire et les résultats de l'action du BSCI; d'autres sont prévues en 2014.

Sur le plan interne, le BSCI a apporté des améliorations dans toutes ses divisions pour cibler son action et améliorer sa responsabilisation s'agissant de ses propres ressources. À ce titre, le BSCI a notamment :

- Actualisé les procédures et les manuels;
- Défini les filières d'évaluation des programmes;
- Fixé des indicateurs de résultats pour la gestion des activités clefs;
- Mesuré ses propres risques à l'aide du système de gestion du risque institutionnel.

De plus, le BSCI révisé son processus de planification fondée sur les risques pour tirer parti des résultats des plans de gestion des risques à l'échelle du système, récemment mis au point sur la conduite du Département de la gestion et du Comité de gestion, dans la cadre de la mise en œuvre de la gestion du risque institutionnel, ce qui lui permettra de mieux se concentrer sur les risques stratégiques.

Je suis tout particulièrement reconnaissante au Secrétaire général et aux hauts fonctionnaires du concours qu'ils ont apporté à la réalisation de ces résultats.

La Secrétaire générale adjointe
aux services de contrôle interne
(Signé) Carman L. **Lapointe**

I. Introduction

1. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a été créé par l'Assemblée générale, aux termes de sa résolution 48/218 B, pour renforcer le contrôle dans l'Organisation. Agissant de manière autonome, il aide le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle interne des ressources humaines et financières de l'ONU, mission qu'il accomplit en procédant à des enquêtes, à des audits, à des inspections et à des évaluations.

2. Le présent rapport présente une vue d'ensemble des activités du BSCI pendant la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, mais ne traite pas des résultats des contrôles relatifs au Département des opérations de maintien de la paix, au Département de l'appui aux missions, aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales, dont il sera rendu compte séparément à l'Assemblée générale dans la deuxième partie du rapport, à la reprise de sa soixante-neuvième session. Un additif au présent rapport contient une analyse détaillée de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations, une ventilation des recommandations ayant des incidences financières et une liste complète de tous les rapports publiés par le Bureau dans tous ses domaines d'activité, y compris ceux touchant les opérations de maintien de la paix.

II. Initiatives du Bureau des services de contrôle interne

A. Mesures visant à renforcer le fonctionnement du Bureau des services de contrôle interne

3. Le BSCI vise à ce que son travail réponde aux plus hautes exigences de professionnalisme et d'efficacité. La présente section expose quelques initiatives prises à cet effet pendant la période considérée.

Filières d'évaluation des programmes

4. En 2013, le BSCI a lancé une initiative tendant à élaborer des filières d'évaluation des programmes, pour compléter son cadre stratégique et axer davantage son action sur les résultats. Les filières d'évaluation des programmes, qui s'apparentent à un cadre logique, dressent un tableau synoptique des apports, des activités, des produits, des résultats et des incidences ainsi que des relations de cause à effet entre ces éléments. Chaque division a conçu sa propre filière d'évaluation des programmes et les indicateurs qui l'accompagnent, lesquels sont contrôlés sur une base régulière et publiés dans le rapport trimestriel du BSCI.

Division de l'audit interne

5. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour continuer à améliorer ses méthodes et ses services, conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne établies par l'Institut des auditeurs internes, la Division de l'audit interne a mis en œuvre un programme solide d'assurance et d'amélioration de la qualité. Ce programme vise à donner aux diverses parties prenantes l'assurance raisonnable que la Division de l'audit interne : a) accomplit sa mission conformément aux Normes internationales; b) fonctionne avec efficacité et

efficience; c) représente une valeur ajoutée et améliore le fonctionnement, de l'avis des parties prenantes.

6. La Division de l'audit interne examine et révisé le Manuel d'audit interne pour y incorporer les modifications récemment apportées aux Normes et aux procédures internes, pour qu'il soit plus facile à utiliser par le personnel chargé des questions d'audit, soit mieux appliqué et plus utile.

7. Comme l'a recommandé le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (CCIQA), la Division de l'audit interne a établi un certain nombre de critères de mesure des résultats, non seulement pour garantir qu'elle exécute son mandat, met en œuvre sa stratégie et atteint ses objectifs, mais aussi pour renforcer les contrôles internes sur les processus d'audit et évaluer les résultats et les incidences de ses activités sur l'Organisation. Ce système, récemment adopté, est mis en œuvre en 2014 et mesure les résultats sous quatre angles : procédures d'audit interne, gestion, comité d'audit et personnel.

Division de l'inspection et de l'évaluation

8. Pendant la période considérée, la Division de l'inspection et de l'évaluation a mis à jour sur son Manuel d'inspection et d'évaluation, publié pour la première fois en 2008, pour tenir compte des avancées notables, des principaux enseignements et des pratiques optimales. Sur le plan technique, le manuel porte sur de nombreux domaines nouveaux concernant les orientations, les ressources internes et externes, a une présentation plus interactive et est plus facile à utiliser. Du point de vue stratégique, le manuel fournit des orientations pour aider la Division à effectuer des évaluations d'excellente qualité pleinement crédibles. De plus, bien que le manuel soit essentiellement destiné aux fonctionnaires de la Division de l'inspection et de l'évaluation, il cherche également à atteindre un deuxième public cible, les fonctionnaires chargés de l'évaluation et les directeurs de programmes du Secrétariat de l'ONU, en vue de renforcer aussi les fonctions d'autoévaluation au Secrétariat.

9. La Division de l'inspection et de l'évaluation a également étendu son programme de développement des moyens d'évaluation, lancé début 2013. Des intervenants de haut niveau, appartenant à la Division et à l'Organisation des Nations Unies ou venus de l'extérieur ont abordé, à l'occasion de réunions d'information mensuelles où chacun apportait son sac-repas, des questions allant des techniques d'évaluation à la prise de décisions en matière de gestion utiles pour les évaluateurs. Une formation de plus de 20 heures concernant les méthodes et techniques d'évaluation, organisée pendant la période considérée, a permis de bénéficier de compétences de spécialistes mondialement réputés. Outre les fonctionnaires de la Division de l'inspection et de l'évaluation, plus de 70 participants appartenant à 15 entités du Secrétariat ont participé à ces réunions. Ces initiatives ont été saluées par le Comité de gestion.

Division des investigations

10. En janvier 2014, la Section des pratiques professionnelles est devenue la Section des normes et de l'appui opérationnels, dotée d'un mandat élargi. La nouvelle section regroupe l'Équipe de la saisie des données, de l'analyse et de la recherche et l'Équipe de l'appui juridique et des politiques générales. Cette réorganisation est allée de pair avec la rationalisation du processus d'examen des

rapports; dorénavant, chacun des trois directeurs adjoints de la Division des investigations est directement responsable de la qualité des produits de ses équipes. La Section des normes et de l'appui opérationnels a pour mission essentielle de fournir un appui au directeur et aux bureaux régionaux, grâce aux deux équipes. À ce titre, elle supervise le processus de saisie des données, réalise des recherches de pointe d'ordre juridique et concernant les programmes, centralise les renseignements relatifs aux pratiques optimales et aux enseignements, élabore des orientations et des procédures, dispense une assistance aux hauts fonctionnaires aux fins de l'établissement de rapports, réalise des examens de la qualité sur une base circonstancielle et par échantillonnage et dispense aux directeurs adjoints et aux enquêteurs des conseils concernant les problèmes opérationnels.

11. Pendant la période considérée, la Division des investigations a continué à aider à renforcer la fonction investigation au Secrétariat. Elle a mis au point et réalisé un cours de formation sur les investigations relatives aux conduites prohibées et un cours de formation destiné aux enquêteurs. Le cours de formation sur les investigations relatives aux conduites prohibées, d'une durée de cinq jours, vise à doter les fonctionnaires non enquêteurs des compétences nécessaires pour qu'ils participent aux groupes de fonctionnaires non enquêteurs constitués pour examiner les allégations de conduite prohibée, conformément à la circulaire ST/SGB/2008/5 du Secrétaire général. La Division des investigations a organisé cinq cours de ce type, à Vienne, New York et Entebbe qui ont accueilli 96 participants. Il est prévu de tenir un cours bilingue supplémentaire à Genève.

12. Vingt-quatre enquêteurs membres de sections de la sécurité des bureaux extérieurs ont participé au cours de formation des enquêteurs plus intensif, d'une durée de deux semaines qui a été organisé à Entebbe en septembre 2013. Ce cours a comporté une présentation interactive des théories, notions et approches relatives aux enquêtes administratives et aux normes escomptées par les tribunaux. Ce cours, une fois évalué, a été amélioré et transformé en un programme d'une durée de trois semaines, qu'il est prévu de tenir en septembre 2014 à l'intention de participants venus du Siège, des bureaux extérieurs et des missions. Ce nouveau cours de trois semaines deviendra officiellement le cours de formation normalisé des enquêteurs du Secrétariat, qu'il faudra suivre obligatoirement pour mener des enquêtes hautement prioritaires, conformément aux normes de la Division des investigations.

B. Coopération et coordination

13. Le BSCI travaille régulièrement en coordination avec les autres entités de contrôle du système des Nations Unies, dont le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, afin d'éviter que les mêmes contrôles soient exécutés plusieurs fois, qu'il y ait des chevauchements ou que des activités échappent au contrôle. Le BSCI, outre de communiquer ses plans de travail, tient des réunions bimensuelles avec le Comité des commissaires aux comptes et des réunions circonstancielle avec le Corps commun d'inspection pour examiner les progrès accomplis et les questions d'intérêt commun. Ces organismes tiennent une réunion tripartite tous les ans pour débattre des questions de contrôle et de coordination.

14. Le Bureau sait combien il est utile et important de développer ses liens avec ses homologues fonctionnels. Pendant la période considérée, les spécialistes du BSCI se sont investis dans leurs réseaux professionnels respectifs. Ainsi :

a) La Division de l'audit interne participe activement aux travaux des représentants des services d'audit interne des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales. En septembre, le BSCI a fait un exposé sur les nouvelles mesures de suivi des recommandations et les opinions d'assurance raisonnable;

b) La Division des investigations a présenté un exposé à l'occasion de deux séances de la quatorzième Conférence des enquêteurs internationaux, l'une consacrée aux droits et obligations durant les enquêtes d'établissement des faits et la deuxième relative aux enquêtes concernant les représailles. En outre, le BSCI a contribué à la constitution d'un réseau officiel des représentants des services d'investigation des organismes des Nations Unies. La première réunion de ce réseau se tiendra parallèlement à la quinzième Conférence des enquêteurs internationaux, qui aura lieu en octobre 2014, à l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF);

c) La Division de l'inspection et de l'évaluation a joué un rôle essentiel au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE); le directeur de la Division a assuré la présidence du Groupe pendant deux années de définition des orientations stratégiques et de réformes. Les fonctionnaires de la Division ont également été membres de plusieurs comités et équipes spéciales du GNUE. Le BSCI a ainsi contribué à améliorer les pratiques d'évaluation, compte particulièrement tenu de leur importance et de leur pertinence au regard du programme de développement pour l'après-2015.

III. Obstacles aux activités du Bureau des services de contrôle interne

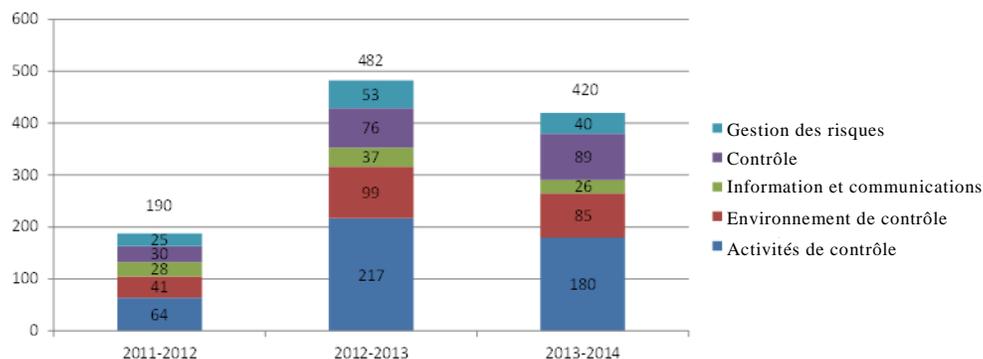
15. Pendant la période considérée, aucun obstacle n'a limité indûment la marge de manœuvre ou l'indépendance du Bureau. Toutefois, il est de plus en plus difficile de ménager un équilibre entre les prescriptions relatives au contrôle interne et les impératifs liés au financement du BSCI, qui provient de 16 sources distinctes, en particulier dans le cas des activités financées au moyen de crédits extrabudgétaires. En conséquence, le BSCI procède actuellement à un examen complet de ses arrangements de financement, qui porte notamment sur leur adéquation et leurs incidences éventuelles sur l'indépendance du Bureau.

IV. Analyse des tendances relatives aux risques

16. Les recommandations d'audit ont été classées sur la base des cinq composantes intégrées du contrôle interne : environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communications et suivi, comme indiqué à la figure I pour les trois dernières années. Au cours de chacune de ces années, l'essentiel des recommandations a concerné la composante « activités de contrôle ». On entend par activités de contrôle les mesures mises en place par la direction pour aplanir les obstacles à la réalisation des objectifs. Elles varient selon les processus-métiers mais concernent entre autres l'élaboration de plans d'achat, la

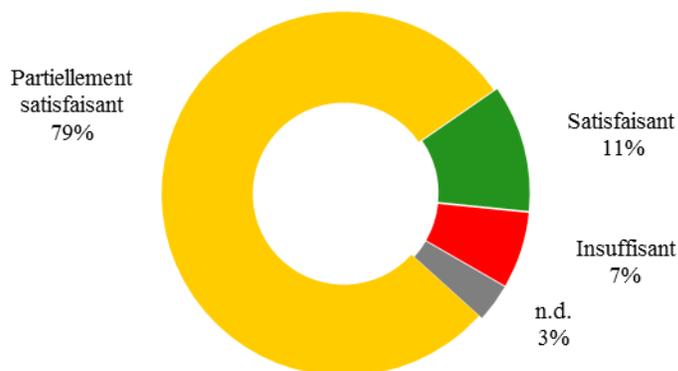
réalisation d'inventaires et d'opérations de rapprochement bancaire et les procédures de clôture des comptes.

Figure I
Recommandations d'audit par composante



17. La figure II présente la répartition des appréciations attribuées dans 89 rapports d'audit interne publiés pendant la période considérée (hors rapports relatifs aux opérations de maintien de la paix).

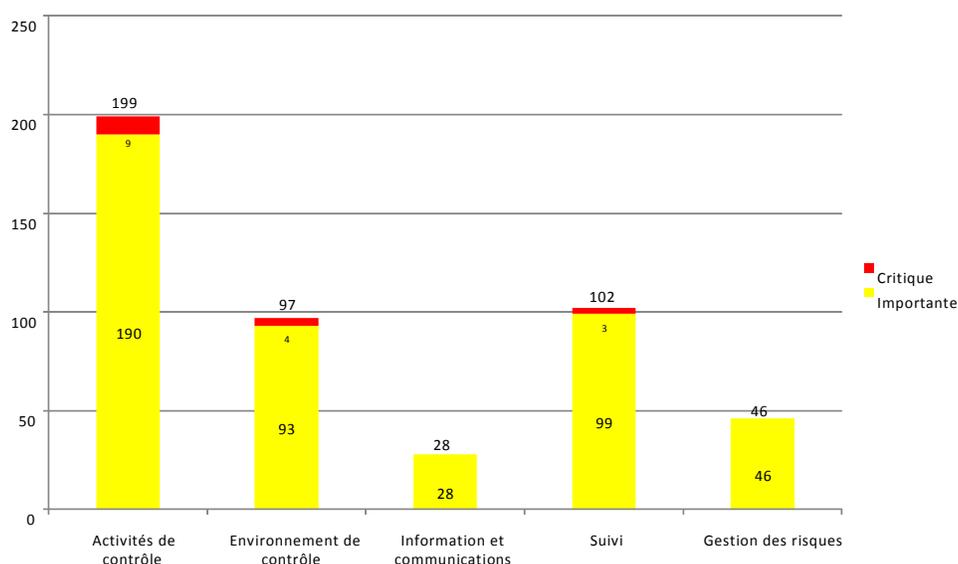
Figure II
Répartition des appréciations d'audit^a (1^{er} juillet 2013-30 juin 2014)



^a Les définitions ci-après sont utilisées pour le classement : l'appréciation « **satisfaisant** » est attribuée lorsque les résultats globaux d'un audit donnent au BSCI la possibilité de conclure que les procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne sont bien conçues et fonctionnent efficacement, et permettent de donner à la direction et aux parties prenantes l'assurance raisonnable que les objectifs de contrôle ou les objectifs organisationnels à l'examen ont été atteints; l'appréciation « **partiellement satisfaisant** » est attribuée lorsque les résultats d'un audit permettent de conclure que les procédures de gouvernance, de gestion des risques ou les techniques de contrôle interne présentent des défauts importants, susceptibles de faire peser un risque sur l'assurance raisonnable de réalisation des objectifs de contrôle ou des objectifs opérationnels à l'examen; l'appréciation « **insuffisant** » est attribuée lorsque les résultats d'audit amènent à conclure que la gouvernance, la gestion des risques ou les techniques de contrôle interne présentent un ou plusieurs défauts graves ou généralisés, de sorte qu'il n'est pas possible de fournir l'assurance raisonnable que les objectifs de contrôle ou les objectifs professionnels à l'examen ont été atteints.

18. La figure III présente la ventilation des recommandations d'audit *critiques* ou *importantes*¹ émises pendant la période considérée par composante du contrôle. On trouvera dans l'additif au présent rapport des renseignements spécifiques relatifs à tous les rapports publiés pendant la période considérée, y compris les appréciations d'ensemble et le nombre de recommandations critiques et importantes. Le texte complet des rapports d'audit est publié sur le site web du BSCI.

Figure III
**Recommandations d'audit (hors opérations de maintien de la paix),
 par catégorie de contrôle (1^{er} juillet 2013-30 juin 2014)**



¹ Les recommandations « critiques » concernent des carences ou des lacunes importantes ou généralisées dans les domaines de la gouvernance, de la gestion des risques ou des techniques de contrôle interne, telles qu'il n'est pas possible de donner l'assurance raisonnable que les objectifs de contrôle ou les objectifs professionnels à l'examen seront atteints; les recommandations « importantes » concernent des carences ou des lacunes à déclarer en matière de gouvernance, de gestion des risques ou de techniques de contrôle interne, telles qu'il est difficile de donner l'assurance raisonnable que les objectifs de contrôle ou les objectifs opérationnels à l'examen seront atteints.

V. Résultats d'audit

19. On trouvera dans la présente section certains résultats d'audit pendant la période considérée.

A. Division de l'audit interne

Résultats d'audit critiques par composante du contrôle²

a) Environnement de contrôle

Audit des activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au Mozambique (AR2013/113/05)

20. La représentation du HCR au Mozambique n'a pas pu retrouver les bordereaux de paiement correspondant à des dépenses de l'ordre de 1,7 million de dollars. De plus, le personnel administratif et financier remplissait des fonctions incompatibles, ce qui exposait le HCR à des risques de fraude, de gaspillage non détecté et à l'absence de données opérationnelles et financières exactes. Le BSCI a recommandé que le HCR retrouve les bordereaux manquants et dispense la formation nécessaire au personnel administratif et financier. Le Bureau a également recommandé que le HCR affecte suffisamment de ressources au traitement des opérations de paiement et assure la séparation appropriée des fonctions, mette en place les procédures requises pour que les bordereaux de paiement soient classés avec les originaux des pièces justificatives. Le HCR a accepté les recommandations et prend des mesures pour rectifier les carences recensées.

Audit concernant la mise en place du système Murex à la Division de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (AT2013/801/01)

21. La mise en place de Murex, système de comptabilité et de rapprochement du portefeuille, à la Division de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions, dont le coût initial était établi à 3,9 millions de dollars, présente d'importantes faiblesses. La gestion du projet a laissé à désirer, ce qui a entraîné des retards et le dépassement des dépenses. En conséquence, la mise en place de Murex a été suspendue. Le BSCI a recommandé que la Division de la gestion des investissements définisse : a) les rôles, les responsabilités et le mandat actualisé des organes directeurs du projet; b) les mécanismes de gouvernance; c) les prescriptions relatives au système Murex et les produits escomptés; d) un plan de gestion des risques; e) des contrôles du changement et de la qualité; f) un plan de réalisation des bénéfices, assorti de renseignements complets sur les bénéfices escomptés et les coûts, ainsi que les critères fixés pour leur évaluation.

22. Dans le même audit, il est apparu que les changements apportés à l'ampleur du système Murex n'ont ni été assortis de la documentation nécessaire, ni justifiés et qu'il n'a pas été fourni de mise à jour correspondante sur les ressources, les délais, les incidences escomptées, les avantages et les coûts. De fait, la Division de la

² Les recommandations critiques s'accompagnent de l'appréciation globale « insuffisant ». Les recommandations importantes généralisées peuvent également s'accompagner de l'appréciation « insuffisant ».

gestion des investissements a fait fonctionner un système partiellement automatique de gestion des transactions, mais n'a pas recouru à l'automatisation pour les opérations de rapprochement, l'établissement de rapports et les analyses des exceptions. En conséquence, il a été difficile à la Division de la gestion des investissements de recenser et de régler les problèmes posés par les exceptions au début du cycle de négociation des opérations, ce qui a accru son exposition aux risques opérationnels. Le BSCI a recommandé que la Division de la gestion des investissements élabore des mécanismes de planification et de contrôle, comportant entre autres des rapports détaillés, afin de suivre la mise en œuvre du projet Murex et énonçant les délais et les facteurs externes applicables aux méthodes et aux ressources; il a également recommandé qu'elle conçoive et applique des contrôles correctifs de manière à faire fonctionner le système partiellement automatisé de traitement des opérations, sans recourir à l'automatisation pour les rapprochements, les rapports et les analyses d'exceptions.

23. La Division de la gestion des investissements a accepté les recommandations et a suspendu le projet Murex, dans l'attente de l'achèvement et des résultats d'une évaluation de son architecture et de son infrastructure informatique. On escompte que l'élaboration de l'appel d'offres concernant l'évaluation sera terminée au troisième trimestre de 2014.

Audit de la planification, de l'exécution et du contrôle des services informatiques fournis par la Division des systèmes d'information et des télécommunications du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (AR2013/166/01)

24. L'exécution du projet « Connexion et collaboration » n'a pas été conforme aux procédures établies en matière de projet relatif aux technologies de l'information et des communications (TIC). Le Conseil de gouvernance chargé de ce secteur n'a suivi périodiquement l'état d'avancement de ce projet; le bureau chargé de la gestion du projet n'a pas effectué non plus les examens requis. En outre, le directeur du projet ne pouvait pas accéder aux données financières relatives au projet et n'avait pas non plus une vue d'ensemble de l'utilisation du budget, ce qui a entravé la gestion efficace des ressources disponibles pour les fonctions d'appui à la gestion du projet. En conséquence, le projet a été marqué par d'importants dépassements des délais et des dépenses; les travaux étaient achevés seulement dans 12 sites sur un total de 300, à la date cible du 31 décembre 2013. Le BSCI a recommandé que le HCR établisse des dispositifs de gouvernance du projet, qui soient conformes aux politiques et pratiques appropriées en la matière. Le HCR a accepté la recommandation et déclaré que les arrangements de gouvernance du projet « Connexion et collaboration » avaient été mis en place et que le Comité directeur du projet et les examens mensuels du projet avaient été rétablis.

b) Activités de contrôle

Audit des activités du HCR au Mozambique (AR2013/113/05)

25. Les rapprochements bancaires n'ont pas été effectués avec précision, ni en temps voulu. En conséquence, des paiements hors ligne d'une valeur d'environ 183 000 dollars effectués à la représentation du HCR au Mozambique n'ont pas été décelés et n'ont pas fait l'objet d'un rapprochement en temps voulu. Le BSCI a recommandé d'achever les opérations de rapprochement bancaire concernant des

périodes antérieures, de concevoir un plan d'action afin que les rapprochements bancaires soient effectués chaque mois et de renforcer l'examen de contrôle des rapprochements bancaires. Le HCR a accepté la recommandation, indiqué que les rapprochements bancaires portant sur des exercices antérieurs étaient en cours d'achèvement et qu'un contrôle avait été établi pour que des rapprochements bancaires précis soient établis chaque mois.

Audit sur l'état de préparation des applications relatives aux techniques de l'information et des communications aux fins de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (AT2012/510/01)

26. Aux termes du principe d'exécution énoncé dans les normes IPSAS, les dépenses doivent être comptabilisées une fois que les biens ou les services ont été reçus, plutôt que lors de la réception d'une facture ou d'un paiement en espèces. Il était envisagé de modifier le système en plus de revoir le calendrier de comptabilisation des biens et services reçus. Toutefois, il n'a pas été pris de décision quant à la méthode d'extraction qui serait employée pour télécharger les données saisies, ce qui risquait de compromettre l'intégrité des données. Le BSCI a recommandé que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité détermine les modifications à apporter au système et les méthodes d'extraction des données nécessaires à l'application du principe d'exécution IPSAS. Le Bureau de la planification des programmes a accepté et appliqué cette recommandation.

27. Il est apparu à l'occasion du même audit que le Secrétariat ne disposait pas d'un système de stockage et de traitement des données relatives aux actifs immobiliers qui lui permette d'être en conformité avec les normes IPSAS. Les données étaient éparpillées dans l'Organisation, présentées de différentes formes, allant d'états papiers à des applications informatiques autonomes. Le BSCI a recommandé que le Bureau de la planification fournisse des orientations techniques et une assistance concernant la saisie, le nettoyage et la préparation des données relatives aux actifs immobiliers qui soient conformes aux normes IPSAS et veille à ce que ces données soient disponibles dans les délais prescrits pour la mise en œuvre des Normes. Le Bureau de la planification des programmes a accepté la recommandation et un outil Web a été conçu pour faciliter la collecte des données relatives aux actifs immobiliers destinés à migrer vers Umoja. De plus, le Bureau de la planification des programmes a publié des directives techniques à l'intention des missions et a organisé des ateliers sur l'emploi de cet outil Web pour l'établissement des soldes d'ouverture.

28. on a également constaté que les modifications à apporter aux applications informatiques dans l'ensemble du Secrétariat pour les rendre conformes aux normes IPSAS n'étaient pas correctement recensées et que certains bureaux n'avaient pas reçu des informations suffisantes quant aux modifications à apporter à leurs applications locales. Cela augmentait le risque que les applications informatiques ne soient pas prêtes dans les délais prescrits, ce qui aurait des incidences sur la bonne mise en œuvre des normes IPSAS. Le BSCI a recommandé que le Bureau de la planification des programmes veille à ce que les activités de préparation concernant les technologies de l'information et des communications dans l'ensemble du Secrétariat soient effectuées dans les délais prescrits pour la mise en œuvre des normes IPSAS et institue des contrôles en vue d'éviter les retards. Le Bureau de la planification des programmes a accepté la recommandation, s'est employé à suivre

les changements importants à apporter dans le domaine des TIC au moyen d'un outil de gestion du projet et a fait rapport au Comité directeur.

29. De plus, le plan de transition préparé par le Bureau de la planification ne portait pas sur la totalité des applications informatiques du Secrétariat qu'il faudrait modifier pour établir des rapports financiers conformes aux normes IPSAS; en conséquence, plusieurs bureaux n'ont pas été en mesure de saisir et de traiter des données IPSAS. Le BSCI a recommandé que le Bureau de la planification des programmes : a) achève de recenser les applications TIC en indiquant les données essentielles nécessaires à l'établissement de soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS; b) établisse une carte des sources et des flux de données ainsi que des applications; c) évalue la qualité des données existantes; d) définisse les procédures de saisie des données financières associées à la mise en œuvre d'IPSAS dans l'Organisation tout entière. Le Bureau de la planification des programmes a accepté cette recommandation et l'a mise en œuvre.

c) Suivi

Audit des opérations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en Afghanistan (AR2013/141/03)

30. En raison de l'insuffisance du suivi assuré pour les résultats des partenaires d'exécution, le HCR n'a pas été en mesure de cerner et de régler les problèmes posés par la gestion de certains projets et par le non-respect des règles établies. Par exemple, un partenaire d'exécution n'avait pas livré les produits convenus pour un projet dont le coût s'élevait à 3,1 millions de dollars et un autre partenaire avait dépassé les limites du budget voyages approuvé de 50 % environ, ce qui n'avait pas été repéré lors du suivi des résultats. Le BSCI a recommandé d'améliorer les procédures de mise en œuvre et de contrôle pour l'examen et le suivi périodiques des résultats obtenus afin d'assurer la fourniture des prestations convenues par les partenaires d'exécution. Il a également recommandé au HCR : a) de procéder à une analyse du projet exécuté par le partenaire concerné pour déterminer dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et si les ressources ont été utilisées de manière optimale; et b) de contrôler les sommes versées au partenaire au regard des prestations effectivement fournies et de recouvrer celles qui sont jugées excessives. Le HCR a accepté les recommandations et déclaré qu'un certain nombre de mesures avaient été prises pour améliorer le suivi des résultats, notamment un renforcement du contrôle et l'adoption de modes opératoires normalisés. Il a précisé que, si toutes les prestations convenues pour le projet n'avaient pas été fournies, il avait permis d'obtenir des indications précieuses sur la situation socioéconomique des réfugiés qui regagnent leur pays et contribué à orienter les mesures de protection et les programmes. Le Haut-Commissariat a ajouté que, selon lui, 291 075 dollars avaient été indûment versés au partenaire et que des dispositions avaient été prises en vue du recouvrement de cette somme.

31. En outre, les arrangements prévus pour le suivi financier des partenaires d'exécution laissaient à désirer car les bureaux du HCR n'établissaient pas de plans annuels de suivi et d'information en concertation avec eux, n'indiquaient pas l'étendue des contrôles financiers et des vérifications comptables effectués, et ne veillaient pas à ce que les partenaires d'exécution prennent rapidement les mesures voulues pour corriger les lacunes relevées par les équipes chargées du contrôle des

projets. La qualité et la tenue des rapports de vérification étaient de ce fait insuffisantes, ce qui exposait le HCR à des risques de surfacturation et d'irrégularités dans les opérations financières. Le BSCI a recommandé au HCR de désigner des agents qualifiés ayant les compétences requises pour assurer correctement la vérification des données financières relatives aux partenaires et de renforcer le dispositif de contrôle des projets par l'adoption de modes opératoires normalisés. Ayant accepté cette recommandation, le HCR a élaboré des modes opératoires normalisés afin de renforcer le dispositif de vérification des données financières et entrepris de désigner et de former les agents qui seront chargés de procéder aux vérifications.

Audit de la mise en œuvre du système Murex à la Division de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (AT2013/801/01)

32. Le budget du projet relatif à la mise en place du système Murex n'a pas été bien contrôlé par la Division de la gestion des investissements. Les dépenses afférentes à ce projet et les crédits alloués à son budget n'ont pas été indiqués de façon systématique. Il n'y avait pas d'harmonisation entre le plan et le budget du projet. Par voie de conséquence, environ 576 000 dollars de droits de licence et autres frais afférents à la mise en service du système Murex qui ont été engagés en 2013 pour des prestations supplémentaires demandées auprès du fournisseur du logiciel et des services d'autres consultants n'étaient ni comptabilisés ni consignés dans des rapports. Le BSCI a recommandé que la Division de la gestion des investissements mette en place des mécanismes adéquats pour assurer le suivi des dépenses et des crédits inscrits au budget du projet Murex de manière cohérente et approfondie, en temps opportun; et qu'elle soumette des rapports au Comité directeur sur les anomalies de façon que les dépenses restent dans les limites des crédits et que tout écart soit identifié et signalé dans les meilleurs délais. La Division a accepté la recommandation et indiqué que le projet Murex était suspendu en attendant l'achèvement et la publication des résultats de l'évaluation de l'architecture et de l'infrastructure informatiques de la Division.

B. Division de l'inspection et de l'évaluation

33. Au cours de la période considérée, la Division a publié cinq rapports sur les questions autres que les opérations de maintien de la paix, dont les principaux éléments sont présentés ci-après.

Tableaux de bord d'évaluation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour 2010-2011 (IED-13-006)

34. La Division a publié le premier d'une série de tableaux de bord d'évaluation qui paraîtront périodiquement, en complément du rapport biennal intitulé « Renforcement du rôle de l'évaluation et meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale », dont le dernier en date a été présenté au Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-troisième session, en juin 2013 (A/68/70). Ces tableaux de bord présentent une évaluation objective des capacités et des pratiques de toutes les entités du Secrétariat en matière d'évaluation pour l'exercice biennal 2010-2011. En accord avec les conclusions du rapport biennal, ils

indiquent clairement que la fonction d'évaluation est toujours déficiente au sein du Secrétariat. Il faut combler les graves lacunes pour que cette fonction d'évaluation puisse contribuer à l'amélioration des résultats de l'Organisation. Il apparaît clairement qu'il faut aussi épauler et éclairer davantage l'auto-évaluation. Le BSCI a pris plusieurs nouvelles initiatives à cet égard.

Évaluation du programme du Département de la sûreté et de la sécurité concernant les systèmes de gestion et d'analyse de l'information (IED-14-003)

35. Les activités du Département sont fondées sur la collecte, l'analyse, la synthèse et la diffusion d'informations dont la qualité revêt une importance capitale pour la mise au point de mesures de sécurité appropriées visant à atténuer les menaces. Le BSCI a félicité le Département pour les importants progrès qu'il a accomplis depuis 2008 dans le renforcement de ses systèmes d'information et d'analyse. Il y avait néanmoins des domaines où il fallait encore progresser pour combler des lacunes. Le BSCI a formulé trois recommandations importantes que le Département a acceptées et par lesquelles il préconisait un renforcement de ses capacités d'analyse, la réalisation d'enquêtes systématiques auprès des utilisateurs pour permettre une meilleure prise en compte de leurs besoins et un réexamen des règles d'accès au Réseau d'information des responsables de la sécurité des Nations Unies pour assurer un accès adéquat.

Évaluation de l'exécution du programme de la Commission économique pour l'Afrique (IED-14-002)

36. La Division a mis l'accent sur les travaux de recherche et d'analyse de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), ainsi que sur le rôle moteur de ses travaux statistiques. Le BSCI a constaté que la Commission était considérée comme un forum de premier plan pour la recherche de consensus à l'échelle du continent. Par le biais de ses travaux de recherche et d'analyse, elle facilitait les décisions prises par les États membres au niveau régional dans un certain nombre de domaines touchant le développement, même s'il y avait peu de données factuelles sur la façon dont ces travaux influençaient sur l'élaboration des politiques, essentiellement du fait de l'absence d'un mécanisme de suivi systématique au sein de la Commission. Le BSCI lui a recommandé de mettre en œuvre sa nouvelle stratégie de communication et de diffusion pour ses travaux de recherche et d'analyse afin d'aider les divisions/bureaux à cerner les publics visés, et de recueillir des informations sur la portée et l'utilisation de ses publications. Le BSCI a également fait quatre autres recommandations importantes au sujet de la mise en œuvre des nouvelles stratégies opérationnelles adoptées par la Commission dans le cadre du processus de restructuration qu'elle avait engagé en 2012; il a recommandé notamment qu'elle définisse mieux la portée et le contenu de sa stratégie en ce qui concerne les analyses liées aux profils de pays et la collaboration avec les bureaux nationaux de statistique et d'autres organismes qui s'occupent de statistiques dans la région; et qu'elle continue à renforcer ses capacités de suivi et d'évaluation. Les stratégies opérationnelles qui sont actuellement mises en œuvre dans le cadre de la restructuration amorcée par la Commission portent sur les partenariats, le renforcement des capacités, la gestion des connaissances, les technologies de l'information, la communication, la gestion des données, les profils de pays, un tableau de bord sur la qualité de la gestion et les effectifs de la Section du suivi et de l'évaluation.

C. Division des investigations

37. Entre le 1^{er} juillet 2013 et le 30 juin 2014, 155 allégations concernant des questions autres que les opérations de maintien de la paix ont été portées à l'attention de la Division des investigations, ce qui représentait 35 % de l'ensemble des affaires portées à son attention. À la suite de l'évaluation du Comité de tri des dossiers, 40 affaires ont été attribuées en interne pour enquête, 36 ont été renvoyées à d'autres départements ou bureaux, 17 ont été classées pour information, 61 ont été mises en attente et 1 n'a reçu aucune suite.

38. On trouvera au tableau 1 une liste, par catégorie, de 40 dossiers ouverts pour enquête en interne et de 36 dossiers renvoyés au cours de la période examinée.

Tableau 1
Dossiers ouverts ou renvoyés, par catégorie, entre le 1^{er} juillet 2013 et le 30 juin 2014

Catégorie	Investigations menées par le BSCI		Dossiers renvoyés	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Finances	10	25	4	11
Stocks/avoirs	3	8	1	3
Gestion	3	8	9	25
Personnel	16	40	15	42
Achats	6	15	4	11
Programmes	1	3	2	5
Exploitation et atteintes sexuelles	–	0	–	0
Harcèlement sexuel	1	3	1	3
Total	40	100	36	100

Rapports d'enquête publiés au cours de la période considérée

39. Au total, 75 rapports d'enquête sur des questions autres que les opérations de maintien de la paix ont été publiés au cours de la période considérée. Les allégations ont été corroborées dans 26 de ces rapports mais ne l'ont pas été dans 49 d'entre eux (voir tableau 2).

Tableau 2
Rapports d'enquête sur des questions autres que les opérations de maintien de la paix, publiés au 30 juin 2014

Catégorie	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Finances	7	8	51	37
Stocks/avoirs	3	1	3	1
Gestion	9	1	4	3
Personnel	14	8	12	21

<i>Catégorie</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2011-2012</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2013-2014</i>
Achats	6	7	10	10
Programmes	2	–	1	3
Exploitation et atteintes sexuelles	1	1	1	–
Harcèlement sexuel	1	1	–	–
Total	43	27	82	75

40. On trouvera ci-après une description des principaux éléments de certaines enquêtes sur des questions autres que les opérations de maintien de la paix, qui ont été achevées au cours de la période considérée. Toutes les affaires fondées ont été renvoyées à l'administration des entités concernées pour examen des suites qu'il convient d'y donner.

Office des Nations Unies à Genève (affaire n° 0285/13)

41. Le BSCI a enquêté sur des allégations selon lesquelles un fonctionnaire de l'Office aurait fait preuve de favoritisme dans l'attribution d'un marché à un fournisseur et le fils de ce fonctionnaire aurait été employé par une société partenaire du fournisseur favorisé. L'accusation de favoritisme n'a pas été corroborée, mais le conflit d'intérêts (non révélé) avec la société partenaire du fournisseur a été confirmé.

Office des Nations Unies à Genève (affaires n° 0370/11 et 0478/12)

42. Le BSCI a recueilli des informations tendant à confirmer que deux fonctionnaires de l'Office avaient aidé un fonctionnaire lors d'un examen d'aptitudes obligatoire organisé par l'ONU. Les intéressés avaient informé la Section de la gestion des ressources humaines de l'Office que le candidat avait réussi l'examen, tout en sachant que ce n'était pas le cas.

Commission économique pour l'Europe (affaire n° 0532/12)

43. Le BSCI a établi le bien-fondé d'allégations de harcèlement et d'abus de pouvoir formulées à l'encontre d'un haut fonctionnaire. Au cours de l'enquête, il a établi que le même fonctionnaire avait commis d'autres actes de harcèlement ou d'abus de pouvoir contre cinq autres membres du personnel de la Commission économique pour l'Europe.

*Bureau de la coordination des affaires humanitaires
(affaires n° 507/12, 079/13 et 080/13)*

44. Travaillant en collaboration avec le Groupe de la gestion des risques de l'équipe de pays des Nations Unies pour la Somalie en vertu d'un mémorandum d'accord, le BSCI a reçu des informations faisant état d'activités suspectes concernant le financement de l'aide humanitaire en Somalie. Le Fonds humanitaire commun des Nations Unies a fourni un financement par l'intermédiaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui remplit les fonctions d'agent de gestion pour le Fonds en Somalie. Les trois organisations non gouvernementales concernées se livraient à des pratiques frauduleuses qui ont entraîné le détournement d'une partie importante des fonds alloués à des projets grâce à la production de faux

documents certifiant l'exécution des prestations, des doublons dans les résultats des projets et des dépenses superflues supportées par des organismes donateurs multiples ou une surestimation délibérée des dépenses et des déficiences au niveau de l'exécution. D'autres organismes concernés ont été saisis.

Affaire n° 507/12

45. Une organisation non gouvernementale s'est vu confier l'exécution de 16 projets financés par le Fonds humanitaire commun pour un montant total de 5,4 millions de dollars des États-Unis. Le BSCI en a examiné 12 qui étaient prétendument « achevés » et dont le coût était évalué à 2,94 millions de dollars. Il a constaté que, sur ce total, un montant de 2,31 millions de dollars, soit 79 % de la valeur des projets, avait été réclamé frauduleusement ou sans pièces justificatives. Quatre-vingt pour cent des fonds alloués aux projets avaient été décaissés d'avance (de façon automatique), mais à la suite d'une mise en garde précoce du Bureau, le paiement de la dernière tranche de 20 % a été suspendu.

Affaire n° 079/13

46. Les services d'une deuxième organisation non gouvernementale ont été loués en vertu de trois contrats distincts d'un montant total de 850 000 dollars des États-Unis, somme qui a été intégralement versée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Or, l'organisation avait falsifié la plupart des pièces présentées pour les dépenses invoquées et fait une fausse déclaration au Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur les travaux exécutés. Le BSCI a établi qu'un montant de 619 918 dollars des États-Unis, soit une part équivalente à 73 % de la valeur totale des contrats, avait été réclamé frauduleusement ou sans pièces justificatives.

Affaire n° 0080/13

47. Des marchés distincts ont été attribués à une troisième organisation non gouvernementale pour l'exécution de trois projets, d'une valeur totale de 804 575 dollars des États-Unis. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires avait versé à l'organisation concernée une somme de 428 038 dollars, qui représentait 80 % de la valeur de deux projets. L'organisation avait falsifié des factures, des reçus et d'autres pièces portant sur un montant total de 390 467 dollars, soit l'équivalent de 73 % de la valeur des deux contrats et de 91 % des sommes déboursées. Il importe de noter que les demandes de remboursement frauduleuses avaient trait à l'achat de biens et de services destinés à la fourniture de secours d'urgence dans le contexte de la famine de la période 2010-2012, qui a causé la mort de milliers de Somaliens, la moitié d'entre eux étant des enfants.

48. Au 30 juin 2014, une affaire connexe faisait encore l'objet d'une enquête. Cette affaire concerne 10 contrats passés entre le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et un partenaire d'exécution, d'un montant estimé à environ 3,6 millions de dollars.

*Programme des Nations Unies pour l'environnement
(affaire n° 300/12)*

49. Lors de ses investigations sur des questions connexes, le BSCI a recueilli des informations démontrant que des contributions versées par des entreprises

partenaires du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à l'appui d'un programme du PNUE en faveur de l'enfance et de la jeunesse n'avaient pas été comptabilisées par le PNUE et n'avaient pas été utilisées aux fins prévues. Un fonctionnaire avait donné des instructions pour que les sommes correspondantes, qui se chiffraient au moins à 323 000 dollars des États-Unis, soient transmises à une société vis-à-vis de laquelle il avait des intérêts personnels et professionnels.

*Tribunal pénal international des Nations Unies pour le Rwanda
(affaire n° 0407/11)*

50. Des informations selon lesquelles un fonctionnaire employé dans les services du Tribunal qui s'occupent des voyages, du trafic marchandises et des opérations aériennes, à Arusha (République-Unie de Tanzanie) avait sollicité et obtenu des dons et des faveurs auprès de fournisseurs de services de voyage ont été corroborées.

VI. Rapports demandés

A. Plan-cadre d'équipement

51. Conformément à la résolution 62/87 de l'Assemblée générale, le BSCI doit faire rapport périodiquement sur les activités de la Section de l'audit du plan-cadre d'équipement. Deux de ses fonctionnaires sont spécialement chargés de vérifier les opérations liées au plan-cadre. Le BSCI a continué de suivre une approche fondée sur les risques conforme à la méthode d'audit adoptée par la Division de l'audit interne.

*Audit de certains contrats à prix maximum garanti au Bureau chargé
du plan-cadre d'équipement (AC2013/514/01, rapport 2014/015
en date du 27 mars 2014)*

52. L'audit a porté sur trois des quatre contrats à prix maximum garanti conclus pour la location de locaux transitoires : les locaux situés au 305 East 46th Street et au 380 Madison Avenue et le bâtiment des conférences de la pelouse nord.

53. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement a instauré des contrôles rigoureux en ce qui concerne l'examen des factures, des avenants et des réserves de prévoyance et des provisions pour fonds utilisés durant la construction, afin d'assurer le respect des clauses des contrats à prix maximum garanti. Si le transfert du personnel dans les locaux transitoires a été assuré dans les délais prévus conformément aux instructions générales, en raison des délais serrés imposés pour le calendrier de construction, les contrats ont été négociés et exécutés avant l'élaboration complète de la documentation technique par les architectes et les ingénieurs. Les besoins des parties intéressées – autorités du pays hôte, sociétés de services publics, Département de la sûreté et de la sécurité et autres départements utilisateurs – n'avaient pas non plus été entièrement définis avant la signature des contrats et ils avaient parfois évolué ultérieurement, ce qui a entraîné de nombreuses modifications dans les dossiers techniques et une forte proportion de demandes d'avenants.

54. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement a été en mesure de tirer des enseignements de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre de ce projet de rénovation, dont certains (applicables à des projets d'équipement à venir) étaient exposés dans le onzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre. Le BSCI a recommandé d'établir un registre des enseignements tirés de l'expérience pour archiver des informations utiles sur les bonnes pratiques et les connaissances institutionnelles aux fins de la gestion des futurs projets d'équipement du Secrétariat. Le Département de la gestion a accepté cette recommandation et indiqué que le Bureau des services centraux d'appui était chargé de centraliser les enseignements tirés des grands projets de construction.

B. Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi

55. En vertu de la résolution 63/263 de l'Assemblée générale, le Bureau est chargé de maintenir sous audit la gestion des chantiers des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi et d'en rendre compte à l'Assemblée.

Gestion des chantiers des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique (AC2012/710/01, rapport 2013/079)

56. L'audit portait sur les risques de dépassement des coûts et des délais dans l'exécution du projet. Les travaux de construction accusaient un retard de 22 mois causé par des défaillances de l'entrepreneur, ce qui a entraîné pour l'ONU des dépenses supplémentaires estimées par la CEA à 171 482 dollars par mois. Les plans de travail mensuels prévus par le schéma directeur n'avaient pas été correctement exécutés et les travaux n'étaient pas coordonnés de manière satisfaisante par l'entrepreneur. Un mois après la signature du contrat, l'entrepreneur n'avait pas établi les soumissions de matériaux à approuver, tels que les échantillons et les modèles de spécifications techniques, ce qui a provoqué des retards de plusieurs mois. La CEA et le Bureau des services centraux d'appui du Département de la gestion ont pris des dispositions pour prévenir de nouvelles insuffisances de la part de l'entrepreneur et renforcé le contrôle exercé sur l'encadrement du projet. Le BSCI a recommandé à la Commission de jauger les défaillances de l'entrepreneur et de prendre des mesures appropriées.

Audit de la gestion de la phase postérieure à la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi (AA2013/211/01, rapport 2014/007)

57. L'audit a porté sur les procédures suivies pour la clôture du projet et le transfert des responsabilités connexes sur les plans administratif et financier, et comprenait un examen des comptes de fin d'exercice. Dans l'ensemble, la construction des nouveaux locaux a été achevée dans les délais et sans dépassement budgétaire. L'Office des Nations Unies à Nairobi a dressé et tenu à jour un inventaire détaillé et exhaustif des enseignements tirés de l'expérience et des bonnes pratiques qui pourraient être transposés dans d'autres projets similaires au sein de

l'Office et dans l'ensemble de l'Organisation. Il a également établi des procédures appropriées pour la clôture du projet et le transfert des responsabilités connexes sur les plans administratif et financier. Les contrôles concernant la construction du parking et l'administration des activités postérieures à l'installation du système solaire photovoltaïque devaient toutefois être renforcés. Il était également nécessaire de procéder à une évaluation des prestations des fournisseurs pour vérifier le respect des obligations contractuelles; de renforcer les mécanismes de gestion des projets, y compris les contrôles portant sur la rectification des défauts de construction pour faciliter la clôture des projets en temps voulu; et de contrôler le respect des clauses du contrat relatif à l'entretien, à la formation du personnel et aux garanties pour le système solaire photovoltaïque.

C. Commission d'indemnisation des Nations Unies

58. Conformément aux résolutions 59/270 et 59/271 de l'Assemblée générale, le BSCI rend compte des activités d'audit concernant la Commission d'indemnisation des Nations Unies qu'il a menées au cours de la période considérée.

59. La Commission d'indemnisation des Nations Unies a été créée en 1991 en tant qu'organe subsidiaire du Conseil de sécurité chargé de traiter les réclamations et de verser les indemnités au titre des pertes et dommages résultant directement de l'invasion et de l'occupation du Koweït par l'Iraq. Les indemnités accordées aux requérants dont la réclamation a abouti sont prélevées sur le Fonds d'indemnisation, lequel perçoit 5 % des recettes pétrolières de l'Iraq.

60. À la fin d'avril 2014, la Commission d'indemnisation avait versé 45,5 milliards de dollars sur un total de 52,4 milliards de dollars d'indemnités, laissant un solde d'impayés de 6,9 milliards de dollars correspondant à la seule demande d'indemnisation qui reste à régler.

61. La Commission d'indemnisation a versé un montant annuel de 50 000 dollars pour couvrir le coût des audits internes en 2013 et 2014. Ces ressources ont servi à financer deux audits effectués par le Bureau au sein de la Commission.

62. Le rapport sur l'audit des indemnités versées par la Commission d'indemnisation de septembre 2012 à octobre 2013 (AE2013/820/01) a été publié en avril 2014. Le BSCI a jugé que la Commission disposait toujours de mécanismes efficaces pour garantir le paiement des indemnités accordées et une comptabilisation exacte des versements effectués conformément aux décisions du Conseil d'administration et aux Règlements financier et règles de gestion financière de l'ONU, et dûment étayés par des pièces justificatives. Par ailleurs, le système mis en place pour rendre compte de l'exécution du programme et du budget, y compris l'encaissement et le suivi des recettes du Fonds d'indemnisation, continuait de fonctionner comme prévu.

63. Étant donné que le Conseil d'administration a mis un terme au mandat confié à la Commission d'indemnisation au titre du Programme de suivi des indemnités relatives à des projets environnementaux à la fin de 2013 et que le solde des indemnités à verser devrait être réglé dans son intégralité à la fin de 2015, le Bureau procède actuellement, à la demande du secrétariat de la Commission, à un audit de l'état de préparation à la liquidation qui a été entrepris en janvier 2014 et qui était inachevé au 30 juin 2014.

Annexe

Récapitulatif des questions dont doivent traiter les rapports

Les textes définissant les catégories d'information devant figurer dans les rapports annuels du BSCI sont récapitulés ci-après :

- a) Circulaire du Secrétaire général ST/SGB/273, par. 28 :
 - i) Exposé des problèmes, irrégularités ou carences notables et des recommandations pertinentes du Bureau;
 - (ii) Recommandations qui n'ont pas été retenues par le Secrétaire général;
 - iii) Recommandations formulées dans de précédents rapports qui n'ont pas été complètement appliquées (voir A/68/337 (Part I)/Add.1, le cas échéant);
 - iv) Modifications apportées à des décisions de gestion remontant à une période précédente;
 - v) Recommandations au sujet desquelles le Bureau est en désaccord avec l'administration et cas où l'information ou l'aide demandées ont été refusées (voir A/68/337 (Part I)/Add.1, le cas échéant);
 - vi) Montant des économies réalisées et des sommes recouvrées grâce à l'application de recommandations du BSCI (voir A/68/337 (Part I)/Add.1);
- b) Résolution 56/246 de l'Assemblée générale :
 - i) Informations sur l'application des recommandations des trois périodes précédentes (voir A/68/337 (Part I)/Add.1);
 - ii) Informations concernant l'incidence de la réorganisation du BSCI sur ses travaux;
 - iii) Dans des sections distinctes, informations sur les recommandations qui ont été appliquées, celles qui sont en voie de l'être, et avec indication des motifs, et celles auxquelles aucune suite n'a été donnée (A/68/337 (Part I)/Add.1);
- c) Résolutions 57/292 et 60/282 de l'Assemblée générale : informations sur les contrôles exercés sur les différentes phases de l'exécution du plan-cadre d'équipement, présentées dans les rapports annuels du BSCI;
- d) Résolutions 59/270 et 59/271 : contrôle interne de toutes les demandes d'indemnités soumises à la Commission d'indemnisation des Nations Unies, à présenter régulièrement dans les rapports annuels du Bureau;
- e) Résolution 57/272 de l'Assemblée générale : titres et résumés succincts de tous les rapports établis par le Bureau pendant l'année, à présenter dans les rapports annuels (voir A/68/337 (Part I)/Add.1);
- f) Résolution 62/87 de l'Assemblée générale demandant au Bureau de procéder à des audits effectifs du plan-cadre d'équipement et de lui présenter tous ses rapports liés à la mise en œuvre de ce dernier;

g) Résolution 63/263 de l'Assemblée générale demandant au Bureau de procéder à des audits effectifs de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi;

h) Résolution 66/236 de l'Assemblée générale invitant le Bureau à continuer de faire figurer dans ses rapports annuels une analyse des tendances générales et des problèmes stratégiques apparaissant au fil du temps qui concernent le contrôle interne à l'ONU ainsi qu'un bilan de toutes les recommandations d'importance critique, en tenant compte de la catégorie de risque de la date butoir fixée pour l'application et du bureau responsable de cette application;

i) Résolution 67/258 de l'Assemblée générale invitant le Bureau à faire figurer dans ses rapports annuels une analyse plus poussée des tendances générales et des problèmes stratégiques concernant le contrôle interne à l'ONU, ainsi qu'un bilan de toutes les recommandations d'importance critique, en tenant compte de la catégorie de risque, de la date butoir fixée pour l'application et du bureau responsable de cette application.
